



Ouest Essonne Athlétisme
Cédric SEVENO
Mairie de Limours
Place du Général de Gaulle
91470 Limours
ouest.essonne.athle@free.fr

Règlement de course **La Casse-Pattes** De Limours (91)

1. Organisation :

Le club « Ouest Essonne Athlétisme » organise **le samedi 10 octobre 2026** une course nature, « **la Casse-Pattes de Limours** ».

2. Parcours :

Cette épreuve se déroule dans les bois et les rues de Limours (91)

Epreuves :

- **10 km Course en solo ou en relais (2x5 km)**
- **Courses Enfants**

Un seul ravitaillement à l'arrivée.

Détail des Courses Enfants :

- 1^{ère} Course « Poussins » (nés en 2016 et 2017) : **1,5 km** environ, principalement dans le bois communal
- 2^{ème} Course « Benjamins » (nés en 2014 et 2015) : **2,5 km** environ, principalement dans le bois communal
- 3^{ème} Course « Minimes » (nés en 2012 et 2013) : **2,5 km** environ, principalement dans le bois communal
- Une course « Animation Eveils Athlé » non chronométrée ni classement (nés entre 2018 et 2020) : **1 km** environ

3. Horaires et départ :

Lieu du départ : **Skatepark de Limours, rue de Marcoussis.**

Horaires des courses :

- **15H00 : Course Animation Eveils Athlétisme**
- **15H35 : Course Poussins**
- **15H55 : Course Benjamins**
- **16H20 : Course Minimes**
- **17H00 : Course 10 km**

4. Inscriptions - Retrait des dossards :

Les inscriptions sont limitées à 500 participants.

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- ✓ **Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass 'J'aime courir', délivré par la FFA, et complété par le médecin, en cours de validité à la**



date de compétition.

- ✓ **Soit d'un PPS obtenu après avoir suivi le parcours sur le site pps.athle.fr**
Le PPS est valable 1 an et devra être valide à la date de la compétition.

Pour les adultes : Le certificat ne sera plus accepté.

Pour les athlètes mineurs, le certificat médical reste obligatoire ainsi que l'autorisation parentale.

Les documents seront conservés par les organisateurs.

Les inscriptions seront sur le site internet **en ligne :**

- **10km solo : 15 euros** jusqu'au 4 octobre puis **20€** jusqu'au jour de la course.
- **10 km relais : 18 euros** jusqu'au 4 octobre puis **25€** jusqu'au jour de la course.
- **Les courses enfants : 2,3 km / 1,2 km (5€) euros.**

Fin des inscriptions 30 minutes avant la course concernée.

Retrait des dossards :

Le jour de la course à partir de 14h (rue de Marcoussis, Limours) ou préciser ultérieurement sur le site de la course

Toute personne ne respectant pas ces conditions d'inscription pourra être refusée par les organisateurs.

5. Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. L'annulation d'un dossard sera possible via le système d'assurance de la société d'inscription.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans informer l'organisation de la course, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

6. Assurance :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF.

Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance ainsi qu'en cas de vol.

7. Sécurité :

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles disposés le long du parcours. Ils sont placés prioritairement en fonction de la dangerosité des voies et routes traversées. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs, ainsi que le Code de la Route.

Deux postes de secours (FFSS), reliés aux organisateurs par moyens radio ou téléphone cellulaire, sont prévus : un poste fixe dans la zone de départ/arrivée et un poste mobile.

8. Limites horaires

Le temps maximum alloué à la course 10 km est fixé à 2 heures. Passé ce délai, les concurrents courent sous leur propre responsabilité.

9. Résultats et récompenses :

Les résultats des courses seront affichés le jour de la course. Ils seront également communiqués sur le site internet de la société en charge du chronométrage.

Récompenses pour les courses enfants : Une médaille pour chaque enfant et une récompense pour les 3 premiers H / F par catégorie (courses Poussins, Benjamins, Minimes).

Récompenses pour la course de 10 km solo : un lot à chaque finisher et une récompense pour les 5 premiers au scratch (H/F).

Récompenses pour la course de 10 km relais : un lot à chaque finisher et une récompense pour les premiers de chaque catégorie H/F/Mixte.

10. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit l'interdiction des gobelets en plastique jetables à compter du 1^{er} janvier 2020. Il n'y aura pas de gobelets aux points de ravitaillement, **chaque participant devra se munir de gobelet personnel.**

11. Annulation :

Si la course devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.

12. Divers :

Le stationnement des concurrents peut se faire à proximité de la ligne de départ : Parkings du stade, de la salle de spectacle, du collège.

Des sanitaires et vestiaires sont accessibles au gymnase Nautilus.

L'adresse e-mail pourra être utilisée à des fins de communication sur les courses organisées par notre club.

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images prises le jour de la course sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

<u>Le directeur de course :</u> Cédric SEVENO
--